



COMITÉ DES PRODUITS

Soixante et onzième session

Rome, 4-6 octobre 2016

RAPPORT DE LA VINGT-DEUXIÈME SESSION DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LE THÉ (Naivasha [Kenya], 25-27 mai 2016)

I. Introduction

1. La vingt-deuxième session du Groupe intergouvernemental sur le thé a eu lieu du 25 au 27 mai à Naivasha (Kenya). Y ont participé 92 délégués des États Membres suivants: Allemagne, Burundi, Canada, Chine, Inde, Indonésie, Japon, Kenya, Malawi, Maroc, Royaume-Uni et Sri Lanka. Des observateurs de l'Organisation internationale de normalisation (ISO), du Comité international du thé (CCI) et de Tea and Herbal Infusions Europe y ont également assisté. La liste des participants a été distribuée sous la cote CCP:TE 16/Inf.3.

2. La session a été inaugurée par M. Willy Bett, Secrétaire de cabinet, Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. M. Stanley Chepkwony, membre du Comité exécutif du comté de Nakuru pour l'agriculture, l'élevage et la pêche, a prononcé un discours au nom du gouverneur du comté de Nakuru, Son Excellence M. Kinuthia Mbugua. M. Kaison Chang, Secrétaire du Groupe intergouvernemental de la FAO sur le thé, a prononcé l'allocution d'ouverture au nom du Directeur général.

3. Les participants ont élu M. Johnson Irungu Waithaka (Kenya) à la présidence, M. Katsuyuki Yoshida (Japon) premier Vice-Président et M. Du Jianbin (Chine), deuxième Vice-Président.

4. Ils ont également adopté l'ordre du jour provisoire (CCP:TE 16/1) et le calendrier provisoire (CCP:TE 16/Inf.1).

II. Questions économiques et questions de politique générale

A. Situation actuelle du marché et perspectives à moyen terme

5. Le Groupe a examiné la situation actuelle du marché du thé ainsi que les perspectives à moyen terme jusqu'en 2024 en s'appuyant sur le document CCP:TE 16/Inf.2.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



mr118

6. Le Groupe a noté que la production mondiale de thé en 2014 avait augmenté de 1,2 pour cent pour s'établir à 5,13 millions de tonnes tandis que la consommation avait progressé de 2,4 pour cent pour atteindre 4,95 millions de tonnes, soit une offre excédentaire de 180 000 tonnes. C'est pourquoi, aux prix de 2013, le prix FAO composite du thé a reculé de 5,3 pour cent.

7. Le volume des exportations a diminué de 2,4 pour cent en 2014, à 1,73 million de tonnes, et leur valeur a représenté 5,61 milliards d'USD, en baisse de 4 pour cent par rapport à 2013. Néanmoins, les recettes d'exportation ont contribué de manière significative au financement des importations alimentaires des pays exportateurs de thé, tels que le Kenya et le Sri Lanka, pour lesquels ce financement dépasse 60 pour cent.

B. Évolution du marché dans certains pays

8. Le Groupe s'est félicité de la qualité des exposés présentés par le Kenya, la Chine, l'Inde, l'Indonésie et le Sri Lanka, qui ont communiqué des renseignements détaillés sur l'évolution du marché dans leurs pays.

9. Les délégués ont demandé des éclaircissements et convenu que des efforts concertés étaient nécessaires pour maintenir un équilibre entre l'offre et de la demande à des niveaux de prix viables. Il faudrait par exemple mettre en œuvre des normes de qualité minimale, un programme de promotion générique coordonné au niveau international ainsi que des initiatives pour accroître la valeur ajoutée, notamment au niveau de l'artisanat. Il faudrait prendre également des mesures favorisant une segmentation du marché et la diversification des produits, et inciter les producteurs à coordonner ces efforts en s'appuyant sur le forum international des producteurs de thé. Les pays n'ayant pas ratifié leur accord d'adhésion sont donc priés de le faire dès que possible.

III. Facteurs jouant sur l'offre et la demande

A. Incidences sur le marché mondial du thé des facteurs jouant sur la demande

10. Le Groupe a examiné les incidences des limites maximales de résidus (LMR) sur le commerce du thé en s'appuyant sur le document CCP:TE 16/2, et noté les résultats de l'étude fondée sur le modèle gravitaire, qui a montré que les normes LMR ont eu une incidence négative sur le commerce du thé. L'étude de cas utilisée dans l'analyse a mis en évidence que les LMR imposées par les principaux pays importateurs avaient eu une incidence négative sur les exportations chinoises de thé.

11. Un délégué a recommandé de mettre à jour les informations sur les LMR de l'endosulfan pour l'Union Européenne en reformulant les paragraphes 17 et 20, qui décrivent l'exercice de simulation.

12. Le Groupe a pris note des conclusions présentées dans le document, qui préconisaient notamment:

- d'atténuer les disparités importantes entre la valeur des LMR fixées par les différents acteurs du commerce du thé; et
- de regrouper les études scientifiques, les listes de priorités ainsi que les LMR par produit chimique, par pays et par année dans un système d'information complet.

13. Les délégués sont convenus de fournir les informations nécessaires au Secrétariat afin de réaliser d'autres analyses détaillées sur l'incidence des LMR sur le commerce du thé.

B. Incidences sur le marché mondial du thé des facteurs jouant sur l'offre

14. Le Groupe a examiné les stratégies possibles de mise en œuvre des politiques d'adaptation socioéconomique en s'appuyant sur le document CCP:TE 16/3 et noté que les questions et les solutions liées au climat étaient propres à des domaines spécifiques mais que des points communs

existaient néanmoins dans diverses régions. Les décideurs devraient donc encourager le partage des connaissances et les mesures suivantes pourraient être prises aux niveaux national et international:

- la diffusion des mesures d'adaptation et des enseignements tirés de l'expérience acquise;
- l'incorporation de mesures d'adaptation dans la planification du développement; et
- l'octroi d'un soutien financier pour la mise en œuvre de mesures d'adaptation.

15. Le Groupe a indiqué qu'il était essentiel de faciliter l'accès à un crédit adéquat et de créer des liens appropriés avec le marché pour que les mesures d'adaptation puissent être mises en œuvre efficacement par les petits exploitants. Il faudrait notamment encourager les petites usines du secteur artisanal à vendre leur thé comme un produit et non comme une marchandise. Les gouvernements devraient, en priorité, mettre en œuvre des politiques visant à faciliter cette évolution.

C. Facteurs alimentant la croissance du sous-secteur des petits producteurs de thé

16. Le Groupe a examiné les stratégies possibles de mise en œuvre des politiques d'adaptation socioéconomique en s'appuyant sur le document CCP:TE 16/4, et noté que, malgré les risques élevés qu'ils rencontrent dans la chaîne de valeur (incertitudes concernant la production et les marchés, changement climatique, mauvaises herbes et maladies, etc.), les revenus perçus par les petits producteurs de thé ne sont manifestement pas suffisants. Dans certains cas, ils sont même inférieurs aux indicateurs de pauvreté nationaux et internationaux. En conséquence, si leurs préoccupations ne sont pas prises en compte sérieusement, la pauvreté rurale, le chômage et l'insécurité alimentaire augmenteront et accéléreront l'exode rural.

17. Le Groupe s'est déclaré préoccupé par cette tragédie et a suggéré d'engager des réformes structurelles visant à rapprocher les petits exploitants des consommateurs et à raccourcir la chaîne de valeur. En effet, les petits exploitants continueront d'être désavantagés, sauf si l'on parvient à maintenir un meilleur équilibre entre l'offre et la demande à des niveaux de prix viables.

18. Les délégués ont recommandé de réaliser une étude pour déterminer plus précisément les fluctuations (pics et creux) de prix et donc de réduire au minimum les problèmes qui s'accumulent au niveau de la production. Il faudrait également incorporer les prévisions de prix d'autres produits de base dans les perspectives à moyen terme afin de faire apparaître de façon appropriée les variations du coût des intrants. En outre, le Secrétariat devrait réaliser une étude socioéconomique visant à évaluer le bien-être et les moyens de subsistance des petits producteurs de thé en vue de garantir une viabilité à long terme.

19. Les délégués ont indiqué que les politiques d'utilisation des terres dans les pays producteurs de thé devraient être réexaminées afin que les petits exploitants bénéficient d'échelles de production suffisantes sur le plan économique pour subvenir à leurs besoins. Les petits exploitants doivent en outre avoir la possibilité de créer de la valeur ajoutée pour leurs produits. Les pays consommateurs devraient pour leur part envisager de créer des partenariats avec les petits exploitants pour garantir un approvisionnement continu de thé, car les délégués ont estimé que les grandes entreprises pourraient considérer qu'il est difficile de continuer à fonctionner de façon efficace si la dynamique de l'offre est modifiée.

IV. Action intergouvernementale

A. Groupe de travail sur les LMR

20. Le Groupe a examiné ce point de l'ordre du jour sur la base d'un exposé présenté par le président du Groupe de travail sur les LMR et a été informé que le groupe de travail avait analysé l'état d'avancement des activités définies dans son plan de travail. Le Groupe est convenu en particulier de:

- se pencher sur la possibilité de créer une ONG internationale pour le thé afin de représenter le commerce au CODEX;
- partager les résultats des travaux de recherche sur les contaminants que sont la nicotine et l'antraquinone;
- publier des informations et l'état d'avancement par rapport au plan de travail sur le forum du groupe de travail.

21. Le Groupe a adopté le rapport du groupe de travail et décidé de poursuivre les activités décrites dans le plan de travail. Le groupe de travail sur les LMR dans l'infusion de thé a achevé son programme de travail.

B. Groupe de travail sur le commerce et la qualité du thé

22. Le Groupe a examiné ce point de l'ordre du jour sur la base d'un exposé présenté par le président du groupe de travail, et a adopté son rapport, y compris les grandes lignes du plan de travail suivant:

- La mise en place d'un code de conduite autorégulateur pour continuer l'application de la norme ISO 3720 comme norme minimale de qualité. Les membres qui ne sont pas conformes échangent des données sur leurs normes avec d'autres membres et le Comité technique de l'ISO.
- La compilation de documents existants sur d'autres avantages de la norme ISO 3720 en termes de qualité. Des documents ont été communiqués par l'Inde et le Sri Lanka, et le Kenya et le Malawi ont accepté de fournir des documents pertinents.
- Une feuille de route pour la recherche sur les thés conformes et non conformes à la norme ISO 3720 et leurs liens avec les paramètres de qualité et de sécurité sanitaire des aliments, en particulier ceux qui sont liées aux avantages pour la santé de la consommation de thé et qui pourraient servir à encourager la consommation.
- Le renforcement des synergies entre le groupe de travail et l'ISO pour compiler des informations et des données. Le président du sous-comité de l'ISO pour le thé a accepté de partager des informations et de collaborer avec les pays membres.
- L'organisation d'un atelier pour les membres conformes et non conformes à la norme ISO 3720.
- Le lancement d'un programme réaliste visant à inciter les gouvernements, les négociants de thé et les consommateurs des pays importateurs à n'accepter que du thé conforme à la norme ISO 3720.
- Le recensement des donateurs prêts à financer une assistance technique aux pays ayant besoin d'assistance dans la mise en œuvre de la norme ISO 3720.
- Compte tenu de la forte croissance de la production et de la demande de thé vert dans le monde, le groupe de travail a reconnu qu'il était nécessaire de créer une norme de qualité minimale et a proposé de mettre en place un code de conduite autorégulateur conforme à la norme ISO 11287. Le Comité technique de l'ISO a confirmé que des normes avaient déjà été publiées et qu'il s'employait à améliorer la méthode d'analyse.
- Le groupe de travail a reconnu qu'il était nécessaire d'élaborer une norme mondiale en matière de développement durable et a souligné que d'autres paramètres relatifs à la sécurité alimentaire pourraient être inclus dans la mise en œuvre de la norme ISO 3720, en consultation avec des pays consommateurs.
- Les membres ont proposé d'ajouter un élément promotionnel et convenu de mettre l'accent sur les bienfaits pour la santé de la consommation de thé et de mener des activités de promotion à intervalles réguliers.
- Les membres ont accepté d'organiser une journée internationale du thé, tel qu'il a été recommandé à la réunion intersessions en octobre 2015. L'Inde avait déjà présenté la proposition à son Ministère du commerce et de l'industrie, laquelle serait ensuite officiellement soumise au Conseil de la FAO.

C. Groupe de travail sur le thé biologique

23. Le Groupe a examiné ce point de l'ordre du jour suite à un exposé présenté par le président de ce groupe de travail. Prenant note des réalisations du groupe de travail sur le thé biologique, le Groupe a approuvé le rapport de celui-ci ainsi que son futur plan de travail, qui prévoit notamment:

- l'acceptation mutuelle, par les pays producteurs et importateurs, des normes et de la certification du thé biologique;
- la conduite d'activités conjointes de recherche-développement et de partage d'informations par les pays producteurs de thé biologique;
- l'organisation de campagnes de promotion commerciale à l'échelle internationale;
- la mise en place d'organes nationaux dans des pays producteurs, qui pourraient bénéficier d'une accréditation internationale, tels que le Programme national pour la production biologique (Inde), l'Institution des normes (Sri Lanka), et l'Administration de la certification et de l'accréditation (Chine);
- l'appui à des systèmes de culture écologiques utilisant peu d'intrants et leur passage progressif au rang de cultures biologiques;
- l'amélioration de la protection sociale des producteurs et des communautés;
- l'évaluation des incidences socioéconomiques de l'agriculture biologique;
- la promotion de la production nationale de thé biologique;
- l'utilisation de l'agriculture biologique pour atténuer les effets du changement climatique.

D. Groupe de travail sur le changement climatique

24. Le président du Groupe de travail a fait le point sur les décisions prises lors de la réunion intersessions d'octobre 2015. Une publication intitulée «Rapport de recherche sur l'adaptation au changement climatique» a été présentée. Le rapport et le livre ont été remis au Secrétaire du Groupe intergouvernemental sur le thé, M. Kaison Chang, et adoptés par le Groupe.

25. Le Groupe s'est félicité des efforts du groupe de travail pour publier le livre et a encouragé les autres groupes de travail à présenter leurs résultats de façon similaire. Des exemplaires de l'ouvrage ont été distribués aux délégués.

26. Le groupe de travail a en outre décidé d'étudier la question de la vulnérabilité/viabilité à petite échelle afin de faciliter la mise en œuvre des stratégies d'adaptation dans différents pays. L'analyse des tendances pourrait être améliorée en utilisant différents modèles statistiques, notamment pour déterminer l'importance des tendances climatiques et les comparer avec les données de référence.

E. Groupe de travail sur les petits producteurs

27. Le Groupe a examiné ce point de l'ordre du jour sur la base d'un exposé présenté par le président du groupe de travail. Le groupe de travail a examiné la structure de la Confédération internationale des petits producteurs de thé (CITS) ainsi que ses fonctions et responsabilités. Il a également arrêté l'ordre du jour et les grandes lignes d'action de la CITS et approuvé le calendrier. Le groupe de travail a décidé que chaque membre nommerait un point focal pour suivre les activités *provisaires*.

28. Le groupe de travail a suggéré qu'une étude pilote soit menée dans chaque pays, alignée sur l'intérêt des petits producteurs de thé respectifs, et axée sur d'éventuelles usines de micro-transformation à Assam.

29. Le groupe de travail s'est également interrogé sur l'importance du recrutement d'un consultant international et de l'établissement de partenariats éventuels avec des organismes internationaux tels que la Banque mondiale et le Comité international du thé.

30. Le Groupe a nommé le Canada premier vice-président et le Malawi deuxième vice-président.

F. Équipe spéciale des projections et des statistiques

31. Le Groupe a examiné ce point de l'ordre du jour sur la base d'un exposé présenté par le Secrétariat. Il a pris connaissance du contexte et des réalisations et noté que des membres avaient nommé des points focaux pour assurer la liaison avec le Secrétariat sur des questions liées aux statistiques et aux projections. Le Groupe a invité les pays membres (producteurs et consommateurs) qui ne l'avaient pas encore fait à présenter leurs points focaux.

32. Le Groupe a adopté le rapport de l'Equipe spéciale et approuvé son futur plan de travail, qui prévoyait l'organisation d'un atelier lors des réunions intersessions et intergouvernementales. Les pays membres ont également été encouragés à fournir au Secrétariat les informations nécessaires pour effectuer l'analyse de la situation actuelle et des perspectives à moyen terme. Ils ont été parallèlement invités à manifester leur intérêt pour participer aux études analytiques élaborées en vue des prochaines réunions.

G. Point sur le développement du site internet consacré au thé

33. Le Groupe a examiné ce point de l'ordre du jour en s'appuyant sur un exposé du point focal en matière de communication. Il a été encouragé à communiquer par l'intermédiaire du forum électronique interactif qui a été mis au point par le Secrétariat, et a accepté de recevoir des alertes par courrier électronique.

H. Actions coordonnées au niveau international concernant les projets de développement du secteur du thé

34. Le Groupe a examiné les résultats du projet de développement des petites exploitations de thé au Bangladesh et en Indonésie, financé par le Fonds commun pour les produits de base (FCP) et qui a été achevé en juin 2015, en s'appuyant sur des rapports de l'organisme d'exécution du projet et de l'agent exécutif du projet.

V. Activités des autres organisations

35. L'observateur du Comité international du thé a présenté un aperçu historique du mandat et des objectifs du Comité, y compris l'évolution des sources de financement. Il a fait remarquer que le secteur privé était devenu une importante source de financement.

36. L'observateur de l'ISO a fait le point sur les méthodes et les directives élaborées par l'Organisation pour veiller à ce que les attentes des consommateurs en matière de qualité soient satisfaites. Le programme actuel de l'ISO TC/34 SC/8 pour le thé comprend l'élaboration de méthodes d'analyse des composants du thé tels que la théanine et la théaflavine, ainsi que des normes pour les autres thés tels que le thé blanc et le thé oolong.

VI. Questions diverses

A. Autres questions

37. La Chine a proposé qu'un nouveau groupe de travail sur l'analyse et la promotion des marchés mondiaux du thé soit créé, ce que le Groupe a approuvé. Le groupe de travail sera présidé par la Chine et comprendra des membres tels que le Canada, l'Inde, le Kenya, le Royaume-Uni et le Sri Lanka.

38. Le Groupe a remercié unanimement M. Kaison Chang, Secrétaire du Groupe intergouvernemental sur le thé, pour l'engagement et le dévouement dont il a fait preuve dans le cadre des travaux consacrés à l'économie mondiale de thé. Le Groupe lui a souhaité une très bonne retraite.

39. Le Groupe a décidé à l'unanimité que le Groupe intergouvernemental de la FAO sur le thé poursuivrait ses activités dans sa forme actuelle.

B. Date et lieu de la prochaine session

40. Le Sri Lanka s'est proposé d'accueillir la prochaine réunion intersessions en août 2017, date qui coïnciderait avec le cent cinquantième anniversaire du secteur du thé au Sri Lanka.

41. La date et le lieu de la prochaine session du Groupe intergouvernemental sur le thé seront déterminés par le Directeur général de la FAO, en consultation avec le président.

C. Adoption du rapport

42. Le rapport de la vingt-deuxième session du Groupe intergouvernemental sur le thé a été adopté.